

PROAGRI
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

LIVRET D'ACCUEIL DU STAGIAIRE

Votre expérience formation de A à Z

<https://www.centre-valdeloire.chambres-agriculture.fr/chambre-dagriculture-du-cher>








Mieux connaître

le Centre de formation de la Chambre d'agriculture du Cher



LES HOMMES ET LES FEMMES DE LA FORMATION

Cinq personnes travaillent, entre autres missions, au niveau du Centre de Formation de la Chambre d'agriculture.

 Frantz Caron Chef de service responsable du Centre de formation et formateur ressources humaines Missions formation : pilotage global du centre de formation + formations RH	 Claire Lagrost Conseillère ressources humaines et formation et formatrice RH Missions formation : ingénierie de formation, appuis internes, relais qualité, formations RH	 Cécile Nicolas Assistante formation Missions formation : suivi administratif des dossiers formations tous types – interlocutrice CERTICREA	 Christine Gaugain Assistante formation Missions formation : suivi administratif des dossiers formations tous types – interlocutrice VIVEA	 Laurence Stevens Assistante formation et CFE Missions formation : suivi administratif des formations certiphyto
---	--	---	---	--

LES FORMATEURS ET ASSISTANTES DE SERVICES

Les conseillers de la Chambre d'agriculture sont pour la plupart formateurs ou responsables de stage. Toute l'année, ils sont à l'écoute des besoins des actifs agricoles du département et conçoivent ainsi des stages adaptés aux problématiques du terrain. Quand ils n'interviennent pas eux-mêmes en formation, ils sélectionnent avec soin les intervenants extérieurs adéquats. Dans les différentes équipes, les assistantes appuient les conseillers dans le recrutement et sont souvent vos interlocutrices lors des inscriptions.



NOTRE OFFRE

9 THÉMATIQUES

Chaque année, la Chambre d'agriculture vous propose entre 60 et 80 formations sur des thématiques variées : élevage, productions végétales, agriculture bio, entretien et maintenance, ressources humaines, gestion d'entreprise, diversification, réglementation, énergies renouvelables.

DES MODALITÉS VARIÉES (PRÉSENTIEL ET/OU DISTANCIEL)

La plupart des stages sont proposés sous un format classique en présentiel. Cependant, de plus en plus de stages sont proposés sous un format mixte alternant présentiel et module à distance. Ces modules à distance peuvent être réalisés de manière synchrone sous la forme de « classes virtuelles » ou asynchrone sous la forme de modules digitaux, que chacun réalise quand il souhaite et à son rythme. Les modules digitaux dépassent rarement 2h00 et ont pour objectif de préparer, ancrer ou compléter les apprentissages vus en présentiel.

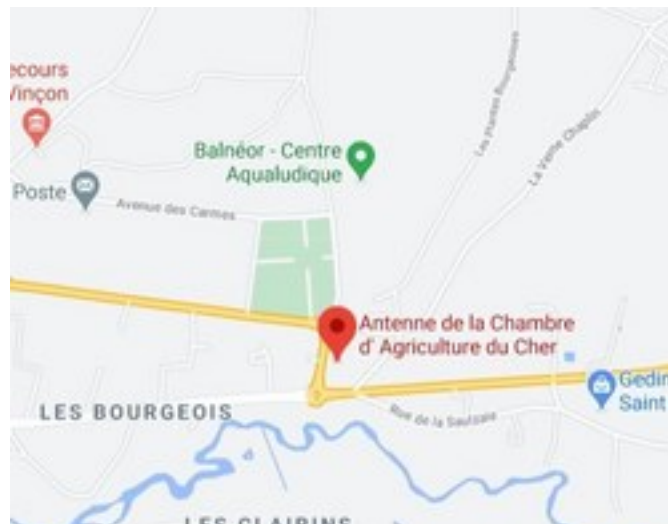
Sous certaines circonstances (confinement COVID-19, demandes spécifiques...), des formats 100% distanciel peuvent être proposés.

NOS LIEUX DE FORMATION

La majorité de nos formations ont lieu au siège de la Chambre d'agriculture à Saint-Doulchard ou à son antenne de Saint-Amand-Montrond. Cependant, des stages décentralisés sont également organisés sur tout le territoire pour des groupes locaux ou pour des besoins pédagogiques spécifiques (visites terrain...).



Chambre d'agriculture à Saint-Doulchard
2701 route d'Orléans
18230 Saint-Doulchard



Chambre d'agriculture à Saint-Amand-Montrond
794 rue Pelletier Doisy
18200 Saint-Amand-Montrond

NOTRE ENGAGEMENT QUALITÉ

La Chambre d'agriculture du Cher est engagée depuis une vingtaine d'années dans une démarche qualité pour la formation certifiée Qualiopi depuis avril 2021 par l'AFNOR.

Cette certification donne lieu à des audits réguliers pour vérifier le respect de ses engagements.



NOS CHIFFRES CLÉS

En **2023**, les stagiaires ont évalué leur satisfaction générale en moyenne à **8,78/10**, la qualité des interventions à **8,84/10**, la transférabilité des acquis sur l'entreprise à **8,06/10**, l'organisation du stage à **8,77/10** et la réponse aux attentes à **8,66/10**.

Les grandes étapes de votre formation



1) PRISE DE CONTACT / INSCRIPTION

Vous avez repéré une formation qui vous intéresse dans le catalogue formation ou la presse agricole ? Un conseiller vous a proposé une formation ?

N'hésitez pas à contacter le conseiller référent ou son assistante pour vous pré-inscrire. Vous recevrez en retour un tract d'inscription comportant les dates et les modalités pratiques de la formation, le programme, les modalités d'évaluation et, sur un coupon détachable, le bulletin d'inscription avec un questionnaire d'analyse de besoins pour mieux comprendre vos attentes. Ce tract vous encourage également à nous faire part dès l'inscription de vos éventuels besoins spécifiques liés à une **situation de handicap** ou de mauvaise maîtrise de la langue.

Nous ferons au mieux pour prendre en compte vos besoins et trouver si possible une organisation adéquate.

Votre inscription est confirmée par l'envoi, courrier ou mail, d'une convention de stage et d'une convocation rappelant le titre de la formation, les dates, lieux et horaires, le nom du formateur, les coordonnées de votre interlocuteur, les objectifs et les éventuels pré-requis.

2) ACCUEIL

Dès votre arrivée, vous êtes accueilli par l'équipe du centre de formation (Saint-Doulchard) ou directement par le responsable de stage (stages décentralisés) qui vous feront remplir quelques documents administratifs.

Vous pourrez ensuite attendre le démarrage du stage dans l'espace formation autour d'une boisson chaude.

3) VOS OBLIGATIONS

Afin de garantir le bon déroulement du stage pour tous, vous devez respecter le règlement intérieur (cf. p7) et notamment :

- les horaires de formation,
- le bon usage et la propreté des locaux et matériels mis à disposition,
- les directives sanitaires en vigueur.

4) ANIMATION ET PÉDAGOGIE DU STAGE

La démarche pédagogique des formateurs est centrée sur l'écoute et la prise en compte des différents niveaux de connaissance et de compréhension des participants.

Le formateur évalue régulièrement l'acquisition des savoirs via des exercices, des temps d'échange, des quizz... Ces temps d'évaluation lui permettent d'adapter au mieux ses apports pédagogiques.

Toutes nos formations alternent des apports théoriques avec des exercices pratiques ou des visites terrain. Ceci est également valable dans le cadre des modules de formations digitaux synchrones ou asynchrones. Ainsi, les classes virtuelles comportent toujours des temps d'échange et d'exercice pour faire participer les apprenants et éviter des apports uniquement descendants. De même, les modules asynchrones proposent à la fois des apports théoriques et des exercices (quizz...).

5) ÉVALUATION DE STAGE

En fin de stage, les stagiaires sont invités à évaluer le stage via un questionnaire d'évaluation et un tour de table oral. De son côté, le formateur évalue régulièrement l'acquisition des savoirs comme évoqué précédemment.

Cas de formations certifiantes : Les stagiaires sont évalués suivant les critères imposés par la certification. Seules les personnes ayant passé avec succès l'évaluation se verront délivrer la certification.

6) SUIVI ADMINISTRATIF

Les assistantes du centre de formation vous renseignent et vous accompagnent tout au long de la formation dans vos démarches administratives et vos éventuels besoins spécifiques.

A l'issue du stage, vous recevrez une attestation de fin de formation à conserver en tant que justificatif du suivi de la formation.

Vie pratique pendant votre formation



ACCESSIBILITÉ DES SALLES ET MODULES DIGITAUX

En présentiel :

Les formations en présentiel ont lieu sur le site de la Chambre d'agriculture à Saint-Doulchard, de l'antenne de Saint-Amand-Montrond ou de tout autre salle respectant les conditions d'accueil d'une formation pour les stages délocalisés.

Lorsque la situation sanitaire l'exige, les salles sont aménagées de manière à respecter les exigences de distanciation sociale et de gestes barrières pour la santé et la sécurité de chacun (cf. COVID 19).

L'adresse du lieu de formation vous est communiquée sur votre convocation. Les plans d'accès aux sites habituels (Saint-Doulchard et Saint-Amand-Montrond) figurent sur le présent livret d'accueil et sur le site internet de la Chambre d'agriculture.

Situations de handicap ou difficultés spécifiques :

N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins spécifiques liés à une situation de handicap ou d'inconfort (mobilité, surdité, vision...), des difficultés dans la maîtrise de la langue française ou toute autre difficulté pouvant nécessiter un aménagement de la formation.

Nous ferons au mieux pour prendre en compte vos besoins et trouver si possible une organisation adéquate.

En distanciel :

Les formations en classes virtuelles se déroulent en visio conférence via un logiciel professionnel (zoom). Un lien est envoyé par mail aux participants au plus tard la veille de la classe virtuelle. Ces derniers n'ont pas besoin de télécharger de logiciels spécifiques.

Il leur suffit de se connecter à partir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone équipé d'une caméra et d'un micro. Les participants disposent du numéro de téléphone du formateur pour l'appeler en cas de difficulté. Des essais peuvent être réalisés en amont pour les personnes qui ne sont pas familières de la visioconférence.

En ce qui concerne les modules digitaux asynchrones, les participants reçoivent un mail avec un lien vers un site internet ou, pour certains stages, vers la plateforme MOODLE. Ce mail précise les objectifs du module digital, sa durée approximative et les délais de réalisation. Des relances mails sont envoyées aux personnes n'ayant pas encore réalisé le module quelques jours avant l'échéance finale.

Ces modules asynchrones se composent le plus souvent d'apports sous la forme de petites vidéos, de podcasts, de lectures... et d'exercices sous la forme de quizz, d'études de cas, d'exercices d'application....

ÉQUIPEMENT DES SALLES EN PRÉSENTIEL

Toutes les salles de la Chambre d'agriculture à Saint-Doulchard sont équipées d'écrans interactifs et de paper board. Une salle informatique spécifique dotée d'une dizaine de postes informatiques est mise à disposition des stagiaires pour les stages nécessitant la mise en pratique sur un ordinateur (utilisation de logiciel, de tableurs,...)

La Chambre d'agriculture met à disposition de ses formateurs du matériel et des équipements portables pour assurer les bonnes conditions de formations sur tous les sites (ordinateurs portables, écrans, vidéoprojecteurs, paper board, panneaux métaplan, enceintes audio, caméra....)



REPAS

Site de Saint-Doulchard

Les stagiaires sont invités à prendre leur repas ensemble avec le formateur au restaurant « le Grand Ouest » sauf le lundi jour de fermeture de ce restaurant (un autre établissement sera réservé par le Centre de formation).

Le coût du repas est compris dans le coût global de la formation. Dans le cadre des stages avec prise en charge autre que fonds d'assurance formation et OPCO, les stagiaires paieront uniquement le repas auprès du centre de formation au tarif de 18 €.

S'ils ne souhaitent pas prendre leur repas à la Chambre d'agriculture, les stagiaires peuvent trouver facilement à se restaurer dans la zone commerciale environnante (Pat à Pain, Flunch, cafétéria Leclerc, Volfoni, Au Bureau etc... dans un rayon de 2 km).

Site de Saint-Amand-Montrond et formations décentralisées

Les stagiaires sont invités à prendre leur repas ensemble avec le formateur dans un restaurant sélectionné par la Chambre d'agriculture (repas compris dans le coût de la formation).

S'ils ne souhaitent pas prendre leur repas avec le groupe, les stagiaires doivent s'organiser par eux-mêmes pour déjeuner chez eux ou dans les environs du stage.

DURÉE ET HORAIRES DE FORMATION

En présentiel

Une journée de formation dure 7h00 et une demi-journée 3h30.

La plupart des stages sont organisés sur les créneaux 9h00-12h30/13h30-17h00 ou 9h30-13h00/14h00-17h30.

Dans certains cas particuliers, des horaires différents peuvent être proposés afin de prendre en compte les contraintes de travail du public concerné (cf. astreinte traite pour le public laitier).

En distanciel

Les classes virtuelles ont une durée maximale de 2h00 consécutives (sauf exception). Les horaires sont définis par le responsable de stage et peuvent être adaptés aux besoins du groupe.

Les modules digitaux asynchrones sont conçus pour être réalisés au rythme de chacun.

La plupart d'entre eux sont conçus sur des formats courts (30 min à 1h00).

Des formats plus longs peuvent être proposés. Ils sont alors articulés en grands chapitres afin de pouvoir être aisément réalisés en plusieurs fois.

Règlement intérieur



Des modifications sont possibles : le nom des intervenants, des formateurs, les dates et les lieux sont donnés à titre indicatif.

En règle générale, les horaires sont les suivants : 9h00-12h30 et 13h30-17h00 et les journées ne sont pas consécutives pour les formations de plusieurs jours (sauf CERTICREA). Les personnes apportant leur témoignage ne sont pas systématiquement mentionnées dans la mesure où elles ne sont pas toujours connues au moment de l'édition du catalogue.

Un programme détaillé est envoyé à chaque participant avant son entrée en formation. Les formations pilotées par nos partenaires ne rentrent pas dans le champ de la certification et les conditions générales ci-dessous ne s'appliquent pas à ces formations.

Public

Les stages sont ouverts à l'ensemble des actifs agricoles : S'il y a des pré requis, ils sont mentionnés dans le descriptif des stages. Est considéré comme actif agricole une personne ayant un des statuts suivants : Exploitant agricole, Conjoint collaborateur, Associé d'exploitation, Aide familial, à jour de leur contribution formation (collectée par la MSA).

Pour les personnes ayant un autre statut (ex. salarié), nous consulter.

Formation à distance

Certaines formations peuvent se dérouler entièrement ou partiellement à distance. Une connexion internet et la maîtrise de l'outil informatique est indispensable.

Dispositions financières

Les tarifs sont définis au cours de la campagne une fois connues les décisions de prise en charge des fonds d'assurance formation selon les règles suivantes :

- Frais d'intendance et de restauration : 40 €/jour
- Frais pédagogiques VIVEA : 0 à 70 €/jour en fonction de la décision des comités mensuels VIVEA
- Frais pédagogiques OCAPIAT : en fonction des stages

Le montant des formations est hors champ TVA.

Pour les salariés, une demande de prise en charge est à faire par l'employeur auprès d'OCAPIAT au plus tôt 2 mois avant la date de début de formation et au plus tard le 1er jour de la formation. L'employeur maintient la rémunération du salarié pendant toute la durée de la formation réalisée sur le temps de travail. Les informations sur les modalités de remboursement sont disponibles auprès d'OCAPIAT.

Pour tout autre public le montant de la participation sera étudié au cas par cas.

Les frais de déplacement sont à la charge du participant.

Possibilité de déjeuner avec le groupe au restaurant : partenariat avec le restaurant « le Grand Ouest » à Saint Doulchard, autres restaurants possibles les lundis et pour les stages décentralisés.

Tout stage commencé est dû dans son intégralité (ou au prorata du temps de présence en cas de force majeure).

Règlement

Le règlement se fait le premier jour de la formation par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'agriculture du Cher.

Interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, les modalités financières sont les suivantes :

- Tout stage débuté n'entraînera pas de remboursement,
- Si le stage est annulé par la CA18 ou si vous vous rétractez avant le démarrage du stage, votre chèque vous sera retourné.
- Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnel est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Clauses particulières

Toute absence du stagiaire doit être signalée à l'organisme de formation.

Modalités d'inscription

L'inscription est enregistrée définitivement à la signature du contrat de formation qui vous sera envoyé à réception du bulletin d'inscription.

Traitement des données personnelles des contractants : les informations relatives aux clients sont gérées dans des fichiers déclarés auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL). Vous disposez d'un droit de consultation, de vérification, de vos données en vous adressant à la Chambre d'agriculture.

Validation de la formation

Une attestation de formation est envoyée à l'issue du stage avec une facture.

Financeurs

Les stages sont généralement financés par VIVEA.

D'autres financeurs peuvent intervenir : Fonds européens, OCAPIAT, CPF, Chambre d'agriculture 18, Pôle emploi, OPCALIA ...

Personnes contact : Cécile NICOLAS – tél : 02 48 23 04 92 / Christine GAUGAIN—tél : 02 48 23 04 17

Vos contacts



CENTRE DE FORMATION

Service Formation

formation@cher.chambagri.fr
02 48 23 04 00

Responsable

Frantz Caron
02 48 23 04 29
frantz.caron@cher.chambagri.fr

Conseillère

Claire Lagrost
02 48 23 04 70
claire.lagrost@cher.chambagri.fr

Assistantes formation

Cécile Nicolas
02 48 23 04 92
cecile.nicolas@cher.chambagri.fr

Christine Gaugain
02 48 23 04 17
christine.gaugain@cher.chambagri.fr

Laurence Stevens
02 48 23 04 62
laurence.stevens@cher.chambagri.fr

NOS ENGAGEMENTS DE SERVICE



Nous contribuons à la vitalité de l'agriculture et des territoires de demain



Nous développons avec vous des solutions innovantes au regard des enjeux du monde agricole et de vos besoins.



Nos équipes pluridisciplinaires expertes s'engagent à vous accompagner de façon personnalisée.



Nos services sont créateurs de valeurs.



Nous construisons avec vous une relation durable et de confiance.

La Chambre d'agriculture détient la certification Qualiopi ainsi que la certification Services aux Agriculteurs et Acteurs des Territoires REF221 délivrée par l'AFNOR pour son activité de formation



La certification qualité a été délivrée par AFNOR Certification au titre de la catégorie d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION

UN CONSEIL
PHYTOPHARMACEUTIQUE
NEUTRE ET OBJECTIF !
AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE
EN CHARGE DE
L'AGRICULTURE,
SOUS LE NUMÉRO
IF01762